

Moniteur d'escrime

fiche métier



PEDAGOGUE / ORGANISE / DISPONIBLE

Autre appellation : Prévôt d'Etat d'escrime, maître d'armes.

L'enseignant d'escrime est appelé le **prévôt d'Etat d'escrime**.

A ce titre il a vocation à :

- < **Animer en autonomie** des séances d'escrime pour tous types de publics, à travers la découverte et l'initiation.
- < **Faire évoluer** ses pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition.
- < **Participer** au développement de la structure, promouvoir l'activité, participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.

Qualités essentielles requises

Savoir : Connaissances des caractéristiques des différents publics, du milieu fédéral et des différents constituants de la discipline.

Savoir-faire : Elaborer – planifier et évaluer un projet d'action et maîtriser la technique des 3 armes : fleuret, épée, sabre.

Savoir être : Disponible – organisé.

Débouchés et employeurs

Salarié ou travailleur indépendant : Structures privées de secteur associatif ou marchand, collectivités locales, MJC, centres sociaux, Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), comités d'entreprise.

Cumul de temps partiels et emploi du temps spécifique : en soirée et en week-end.

Salaire

En début de carrière, salaire mensuel égal au SMIC.

Variation ensuite suivant le développement de la structure.

Evolution professionnelle

Possibilité de passer :

- un DE JEPS escrime (niveau 3) pour devenir maître d'armes ;
- un DES JEPS escrime (niveau 2) pour devenir formateur, entraîneur de haut niveau.

Formations et diplômes

Cursus principal : BP JEPS spécialité éducateur sportif mention escrime (Niveau IV).

Cursus alternatif : Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) – Escrime.

Diplômes fédéraux (pas de rémunération) : « animateur » et « éducateur fédéral ». Il faut obtenir le diplôme d'animateur pour pouvoir obtenir le diplôme d'éducateur fédéral.

Organismes de formation

Coût de la formation : Le coût de la formation constaté en 2014 se situe autour de **6 000 €**

Aides au financement via les OPCA ou le Conseil Régional.

Organisme de formation : Tous les organismes de formation sont habilités par la DRDJSCS. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes on comptabilise **1 organisme de formation** habilité pour mettre en place 1 formation liée à l'escrime.

BP JEPS spécialité éducateur sportif mention escrime

Exigences préalables :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Être capable de réaliser le test technique suivant :
 - une démonstration technique à une arme, composée d'une leçon prise d'une durée de huit à dix minutes et de trois matchs d'une durée maximum de trois minutes chacun ;
 - une analyse des phrases d'armes de trois matchs à une arme, au choix du candidat, au moyen de l'arbitrage de trois matchs de trois minutes chacun.

UN BREVET PROFESSIONNEL ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

U.C.1 Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

U.C.2 Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

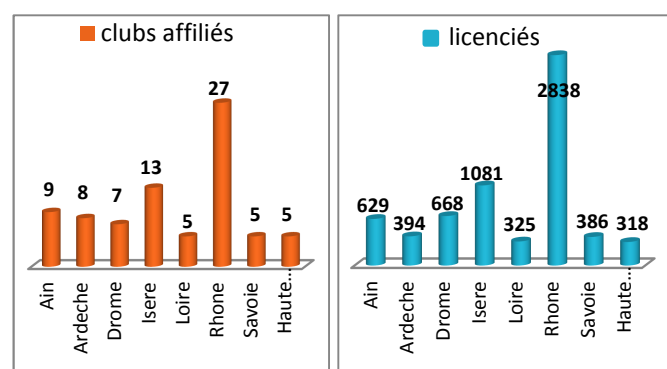
2 UNITÉS SPECIALITE BP JEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION ESCRIME

U.C.3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « escrime » jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

U.C.4 Mobiliser les techniques de l'option « fleuret/épée » ou « fleuret/sabre » ou « sabre/épée » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

Zoom sur l'activité d'animateur d'escrime



Source : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques, auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports.

Ressources utiles

- Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/

- Ministère des sports : www.sports.gov.fr/